



Délégation de Service Public

« Le Relais »

Café – Restaurant Licence IV

2022 – 2025

Règlement de la consultation



Date d'envoi à la publicité :

4 octobre 2021

Date limite de remise des offres :

14 décembre 2021 à 17h00

Sommaire

1	- Objet	3
2	- Procédure	3
3	- Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	3
4	- Critères d'appréciation des offres	4
5	- Visite de l'établissement.....	4
6	- Renseignements complémentaires	4

1 - Objet

Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation du Café-Restaurant « Le Relais » situé 10, place de la République à Saint-Marsal.

Le délégataire assurera la gestion, l'exploitation de l'établissement et répondra :

- Au service de restauration pour les élèves de l'école élémentaire
- Au service de Café-Restaurant pour la population du village et pour la population touristique. Licence IV.

Le Café-Restaurant offre une capacité d'accueil d'environ 25 couverts à l'intérieur, et d'une terrasse couverte d'environ 20 places

Le délégataire se rémunérera sur les consommateurs du Café-Restaurant et définira ses propres tarifs qui seront fixés en adéquation avec la nature des prestations proposées.

L'activité restauration scolaire sera rémunérée par la collectivité.

Il devra assurer la continuité de service et l'égalité des usagers vis-à-vis du service public.

2 - Procédure

Il s'agit d'une procédure de délégation de service public au sens de l'article L.1411.1 du Code général des collectivités territoriales ainsi que du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Le dossier de consultation comprenant le présent règlement et le cahier des charges est disponible sur le site internet de la commune www.mairie-saintmarsal.fr

3 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

a. Modalités de présentation des offres

L'offre devra contenir :

1. Un mémoire qui présentera la façon dont le (les) candidat(s) entend(ent) répondre aux obligations qui incomberont au délégataire et précisant les compétences acquises ainsi que toutes informations permettant d'apprécier les capacités à assurer les engagements pris au contrat de délégation (lettre de motivation, CV, toutes pièces justificatives démontrant une aptitude à gérer le Café-Restaurant, etc...)
2. Le bulletin n°2 du casier judiciaire
3. La grille horaire d'ouverture hebdomadaire pour la période estivale.
4. La grille horaire d'ouverture hebdomadaire pour la période non-estivale.
5. Une proposition de menus et de tarifs.
6. Les attestations certifiant la situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales du (des) candidat(s).

b. Envoi des plis

L'offre sera présentée sous double enveloppe cachetées

L'enveloppe extérieure sera adressée ou déposée contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Marsal
2, carrer del panader
66110 Saint-Marsal**

L'enveloppe intérieure contenant l'offre portera la mention :

**Offre pour la Délégation de Service Public
Café-Restaurant « Le Relais »
Ne pas ouvrir**

Horaires d'ouverture de la mairie : les mardis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **14 décembre 2021 à 17h00 maximum.**

4 - Critères d'appréciation des offres

La commission de délégation de service public pourra être amenée à auditionner les candidats pour obtenir toute précision ou information complémentaire sur le contenu des offres.

Les critères suivants seront retenus pour apprécier les offres :

- Critère n°1 : Compétences et expériences professionnelles en matière de gestion et d'exploitation d'un Café-Restaurant : **30% de la note.**
- Critère n°2 : Les engagements sur le cahier des charges en termes de qualité de service, d'entretien, et de maintenance des biens et installations mis à disposition : **30% de la note.**
- Critère n°3 : La qualité des propositions concernant l'accueil, l'animation et l'attractivité touristique : **40% de la note.**

5 - Visite de l'établissement

Une visite du Café-Restaurant « Le Relais » est possible durant la période de consultation. Pour cela, une demande doit être envoyée par courriel à mairie.saint-marsal@wanadoo.fr afin de convenir d'un rendez-vous.

6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres auprès de :

Mairie de Saint-Marsal

2, carrer del Panader

66110 SAINT-MARSAL

Tél : 04 68 39 41 14

Ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.saint-marsal@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.